



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **jeudi 31 mai 2018**, à 13 h au Bureau municipal situé au 569, rue Main, Bury, Québec à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Alain Villemure et Corey Strapps sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver
3. Présentation du règlement d'emprunt 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver
4. Modification de la programmation de la TECQ 2014 - 2018
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 13 h.

2. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver

La conseillère, Marilyn Matheson, donne avis de motion qu'un projet de règlement d'emprunt numéro 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver, sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Présentation du règlement d'emprunt 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver

Le projet de règlement d'emprunt 431-2018 — Réfection des services municipaux — Rue McIver fut présenté à cette séance.

4. Modification de la programmation de la TECQ 2014 - 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

2018-05-077



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. Pour plus de détails, voir la programmation jointe à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Période de questions du public

Aucune question

6. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 13 h 30.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Signé ce 1^{er} juin 2018,

Karen Blouin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire

2018-05-078